

Jeudi 28 avril 2016

L'ÉDITO

La voix du Peuple

Les habitants d'Ecques ou d'Heuringhem s'en iront-ils aux urnes pour décider de l'implantation d'une porcherie au village ? C'est bien à un référendum qu'appelle de ses vœux l'association qui s'oppose à cette installation agricole.

Procédé séduisant comme idée de prime abord. On flatte cette opinion publique, toujours prête à se considérer pas informée, ou mal informée, trompée même.

Cela abonde aussi cette défiance envers les élus politiques, les représentants tels que les syndicats, voire les fonctionnaires de l'administration.

Car avant que ce dossier, somme toute banal – l'agrandissement d'une exploitation agricole pour répondre aux normes sanitaires européennes – ne soit rendu publique, de nombreux fonctionnaires ont dû faire passer tous les éléments du projet à la moulinette réglementaire. Autant de mètre carré par animal, autant de volume pour le stockage des effluents de ces grosses bêtes, de camions de livraison de nourriture sur les routes...

La France aime la paperasse. Ça permet de se couvrir de bien des surprises. Mais dans le cas d'Heuringhem, commune désormais connue pour « sa » porcherie, la publicité faite autour de cette exploitation porcine a dépassé l'entendement. Des deux côtés dirions-nous. Chaque partie entendant bien répondre à l'autre.

Mais quand la voie légale est épuisée, que fait-on ? C'est le dilemme des « anti » quand l'État donne raison à l'agricultrice. Se confortant dans l'idée d'être dans leur bon droit, moral, ils ne désarment pas. Une sorte de désobéissance civile s'instaure.

LUDOVIC BOUTIN

REPONSE D'AIVES A L'EDITO DU 28 AVRIL DANS L'ECHO DE LA LYS

La Voix de la Vérité

1 Je conteste avoir affirmé de façon péremptoire comme votre article du jeudi 26 avril 2016 le laisse entendre : « *La Préfecture a acheté la paix des agriculteurs* » ! D'ailleurs les autres médias présents ce jour n'ont rien rapporté de tel.

J'ai souligné la concomitance pour moi troublante de deux réalités :

- La prise en charge de la défense du permis de construire de la porcherie d'Heuringhem par la Préfecture d'Arras, ce qui sans être illégal le moindre du monde, permet dans ce cas précis une accélération des procédures. Cette prise en charge de la Préfecture dans ce dossier privé n'était pas une obligation.
- Le silence depuis, sur ce dossier, de certaines organisations d'agriculteurs (FDSEA et JA) qui laissent les manifestations d'AIVES se dérouler sereinement, ce qui n'était pas le cas auparavant.

J'ai émis l'hypothèse qu'il pouvait exister un lien entre ces deux réalités en précisant bien que je n'en avais pas la moindre preuve. Je ne me souviens pas d'avoir prononcé la phrase qui sert d'intertitre dans votre article et si elle a été prononcée, elle est sortie totalement de son contexte !

2 Au sujet de votre édito :

Sachez M. Boutin, que l'opinion publique est loin, très loin même d'être ma préoccupation majeure ; dans cette affaire d'élevage intensif hors-sol, mon seul objectif est la défense d'un triptyque indissociable à mes yeux : *l'homme-animal-environnement* qui rejoint le concept global *d'une seule santé* pour le domaine médical, concept qui s'imposera dans les années futures.

La suite de votre édito contient quelques contre-vérités :

- Il n'y a pas ici de défiance envers les élus puisqu'ils nous soutiennent massivement et vous le savez bien ! L'idée du référendum nous est venue justement parce qu'il y a une opposition, dans le cas bien précis d'Heuringhem, entre la population **et ses élus** d'un côté et les représentants de la Préfecture soutenant les promoteurs du projet de l'autre ! Démocratie contre technocratie ?
(Je suis à titre personnel opposé à une trop grande généralisation de la procédure référendaire, surtout sur des sujets où l'émotion entre en ligne de compte, les élus ont le recul indispensable pour analyser les choses sur le fond).
- Il ne s'agit pas d'un simple agrandissement pour se mettre aux normes européennes ! Cette présentation des choses est un des éléments de langage de la FDSEA. Il y a création d'une nouvelle activité sur Heuringhem : un élevage de porcs de type **naisseur-engraisseur** avec 4 500 équivalents animaux. L'élevage précédent était de type **naisseur** avec 350 équivalents animaux, cela n'a strictement rien à voir, en matière de lisier à épandre et de dégagement d'ammoniac par exemple !!!
- Il n'y a pas de nombreux fonctionnaires qui ont épluché le dossier mais des rapports d'organismes privés (agro pédologue, hydrogéologues, chambre d'agriculture, ...) sur

lesquels les fonctionnaires se basent pour donner leur accord. Nous contestons certaines conclusions de ces rapports, tout simplement parce qu'il existe des erreurs !

- La voie légale est très loin d'être épuisée ! Un permis modificatif a été signé sous la contrainte par le Maire d'Heuringhem, il reste un recours en cours contre le permis de construire initial, il reste 3 recours en cours contre l'Autorisation à Exploiter ! Sans parler de la procédure concernant le chemin AFR.
- Nous ne sommes pas des « anti », ne reprenez pas à nouveau les éléments de langage de la FDSEA mais voyez plutôt le programme « Afterres2050 » dont nous avons parlé au point presse ! Nous ne sommes pas comptables du fait que la presse n'a pas repris la présentation de cette intéressante solution alternative crédible !
- Quant à « *la sorte de désobéissance civile* » ... !!! Sans commentaire dans le cas qui nous préoccupe !

Jean-Michel JEDRASZAK

